

# CCAS DE QUINCIEUX

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 JANVIER 2023

### Compte-rendu du 10 janvier 2023

*Le neuf janvier deux-mille vingt-trois, le Conseil d'administration s'est réuni en session ordinaire à dix-neuf heures, sur convocation adressée le cinq janvier deux-mille vingt-trois, sous la vice-présidence de Monique AUBERT.*

11 membres en exercice, 8 présents, 11 votants ; 19h00 le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Présents :** Monique AUBERT, Elodie FEUILLET, Pierre LORCHEL, Anne-Marie GEIST, Patrick AUDEMARD, Odile DAVID MIRGUET, Céline PIN, Françoise CHAMPAVIER

**Absents excusés :** Pascal DAVID ayant donné pouvoir à Monique AUBERT  
Marie-Céline CHABERT ayant donné pouvoir à Pierre LORCHEL  
Marie-Claire GUICHERT ayant donné pouvoir à Elodie FEUILLET

**Secrétaire de séance :** Céline PIN

#### **I. Approbation du Compte-rendu du 26 septembre 2022**

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuve le projet de compte rendu, aucune observation n'ayant été exprimée.

#### **II. Communication des décisions prises par délégation**

Sans objet.

#### **III. Projets de délibérations**

##### **Délibération n° DELCA2023-01 : Secours n° 1**

Monique AUBERT, vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Madame XXXXXXXX xxxxxx. Le CCAS a été contacté par la Maison de la Métropole de Neuville à ce sujet.

Madame vivait seule avec deux enfants à charge. Son fils aîné a pris son autonomie en septembre dernier. Sa fille est scolarisée en établissement car elle est fragile psychologiquement et nécessite un suivi avec un psychiatre.

Ses ressources mensuelles s'élèvent à 1 622.35 euros (chômage, APL, CAF (versement de l'Allocation de Soutien Familial, le père ne participant pas financièrement à l'éducation des enfants)), ses charges à 1 132.41 euros.

Elle est au chômage depuis 2 ans ; durant cette période, elle a repris ponctuellement des activités professionnelles, mais généralement sur du court terme en raison de problèmes de santé (ALD\_ affection longue durée).

Depuis le 26 décembre dernier, elle a trouvé un emploi de gestionnaire « Administration Des Ventes » avec une période d'essai de 3 mois mais elle ne peut se rendre sur son lieu de travail en présentiel.

En effet, des réparations sont nécessaires sur son véhicule ; le devis s'élève à 259.84 euros, elle peut difficilement assumer la totalité de la somme actuellement.

Son nouvel employeur a eu la gentillesse d'accepter qu'elle travaille de chez elle.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge la moitié de ces réparations, à hauteur de 130 euros.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

*VU le Code de l'Action Sociale et des familles,*

*ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,*

**Article 1 :** Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Madame XXXXXXXX xxxxxx,

**Article 2 :** Dit que l'aide sera directement versée au garagiste, le Garage Technic Auto à Genay.

#### Délibération n° DELCA2023-02 : Secours n° 2

Monique AUBERT, vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Monsieur XXXXXXXX xxxxxx.

Monsieur vit seul et bénéficie d'une pension et d'une rente d'invalidité à hauteur de 1 195.94 euros.

Ses charges mensuelles à 949.30 euros.

Il utilise de manière récurrente son autorisation de découvert bancaire de 500 euros.

Une reprise du suivi social a été faite dans le but de tenter de stabiliser son budget. Des orientations ont été opérées par la MDM pour un soutien alimentaire vers les Restos du Cœur, et un soutien financier vers le Secours Catholique. Il ne s'est pas acquitté du paiement du loyer de juillet s'élevant à 435.47 euros.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge une partie de sa dette locative à hauteur de 130 euros.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par 6 voix POUR et 5 CONTRE (Elodie FEUILLET, Marie-Claire GUICHERT, Odile DAVID MIRGUET, Céline PIN, Patrick AUDEMARD),**

*VU le Code de l'Action Sociale et des familles,*

*ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-Présidente,*

**Article 1 :** Approuve l'attribution du secours proposé au bénéfice de Monsieur XXXXXXXX xxxxxx,

**Article 2 :** Dit que l'aide sera directement versée à Lyon Métropole Habitat.

#### Délibération n° DELCA2023-03 : Secours n° 3

Monique AUBERT, vice-présidente, expose au Conseil d'Administration la situation de Madame XXXXXXXX xxxxxx.

Madame a été reconnue invalide et ne travaille pas depuis de nombreuses années.

Elle perçoit le RSA, les APL, la RLS (réduction de loyer de solidarité), l'ALS (allocation de logement sociale) et la CMU. Ses ressources mensuelles s'élèvent à 752.74 euros (QF à 376 euros).

Elle a aujourd'hui une dette de loyer s'élevant à 582.40 euros, correspondant à deux loyers de retard et des soldes de charges 2021.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé de prendre en charge une partie de la dette locative à hauteur de 200 euros, et Madame s'est engagée à régler le solde rapidement, ce qui apurerait sa dette.

**Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix CONTRE,**

**Article 1 :** N'approuve pas l'attribution du secours proposé au bénéfice de Madame XXXXXXXX xxxxxx.

#### **IV. Questions diverses**

##### ***Repas des aînés du 3 décembre 2022***

Très bons retours : les prestations étaient de qualité, le moment très sympathique.

Par contre, peu de personnes présentes pour la mise en place et le rangement des tables et de la salle.

Le repas de cette année se fera aux alentours du 2 décembre 2023.

A conserver également pour cette année : la distribution des colis à la suite de la préparation par les élus et le CME.

##### ***Semaine bleue 2023***

Nous continuons notre partenariat avec les CCAS de Saint Germain au Mont d'Or, Neuville Sur Saône, Sathonay-Village et Montanay, sur les lundi, mardi et vendredi.

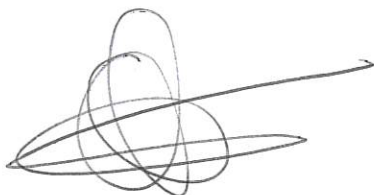
Cette année, sur la journée du mercredi, les élus du CME souhaite reprendre une action qui se faisait avant la pandémie : les repas pris avec les retraités à la cantine, suivi de jeux de société et d'un goûter.

Le jeudi, la séance de cinéma à Neuville n'a pas grand succès. Nous pourrions proposer diverses activités : une conférence - une sortie - un atelier culinaire - une lecture publique - ....

A approfondir et à finaliser fin mai.

**La séance est levée à 20h30.**

**La secrétaire,**  
Céline PIN



**La vice-présidente,**  
Monique AUBERT



